



PROCEDURE DE MEILLEURE SELECTION ET EXECUTION DES ORDRES

Référence(s) règlementaire(s) : article 321-75 du RGAMF (OPCVM) et 422-215 (FIA).

L'ensemble des prestataires de services d'investissement est soumis à une obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients pour l'exécution des ordres résultant des décisions d'investissement relatives aux portefeuilles.

WORMSER FRERES GESTION est une société de gestion agréée AMF. WORMSER FRERES GESTION n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Le principe de « meilleure exécution » devient alors un principe de « meilleure sélection », c'est-à-dire de choix des intermédiaires qui prennent les mesures raisonnables pour obtenir la meilleure exécution à chaque négociation d'instruments financiers.

Elle les transmet obligatoirement à des intermédiaires agréés pour exécution sur les marchés. En conséquence la société de gestion a mis en place une politique de sélection des intermédiaires de marché.

La politique d'exécution des ordres prévoit notamment que les ordres soient enregistrés et traités avec célérité et précision, en tenant compte des conditions du marché.

Afin de mieux répondre aux exigences réglementaires, Wormser Frères Gestion filiale à 100% de la Banque Wormser Frères, a confié la transmission de ses ordres en direct à la table de négociation de la Banque Wormser Frères à l'exception des ordres sur les contrats à terme et produits dérivés OTC. La société est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers.

Concernant ces ordres, La société de gestion n'est que très peu active sur les contrats à termes (futures, ...), les marchés réglementés et OTC et sur les dérivés OTC. Ces types d'instruments sont utilisés essentiellement dans un but de couverture. Aussi la société de gestion a sélectionné un seul interlocuteur, Interactive Broker, à partir de critères de prix, liquidité, profondeur de marché.

Lorsque Wormser Frères Gestion, opte pour le routage des ordres via la plateforme dédiée d'un dépositaire de mandats ou d'OPC, les ordres sont alors routés à la table de négociation du dépositaire. Dans ce cadre, les différents dépositaires sont, CM CIC Titres, CA Indosuez Wealth Europe, Les Fils Dreyfus & Cie. Les instruments financiers et les places autorisés sont alors décrits dans chaque convention spécifique.

1. Préambule

La meilleure exécution ne veut pas dire le cours le plus bas de la séance pour un achat ou le cours le plus élevé de la séance pour une vente.



La meilleure exécution correspond à un ensemble de critères dont le prix est évidemment un élément primordial, mais qui intègre aussi le coût global, la taille de l'ordre, les données liées au règlement-livraison, le temps d'exécution, etc.

Il est nécessaire de préciser que le principe de best exécution connaît une exception : lorsque le donneur d'ordre (le gérant dans le cas de la gestion pour compte de tiers) donne des instructions spécifiques (sur le lieu d'exécution, sur la manière de travailler l'ordre, en fixant une limite, ...) l'intermédiaire est exonéré de l'obligation de meilleure exécution sur ces critères spécifiques.

2. Clients concernés

Wormser Frères Gestion est catégorisée comme « client professionnel » et nos clients sont principalement des clients « non professionnels ». Nous offrons la même qualité de service et de reporting dans l'exécution des ordres quelque soit cette catégorisation.

3. Principes de meilleure sélection des intermédiaires

Chaque table de négociation a mis en place une procédure de sélection des courtiers et des contreparties. La sélection de ces intermédiaires est effectuée selon un processus de revue de façon régulière et reposant sur des critères établis, pertinents et objectifs. Elle vise à définir une liste de courtiers et contreparties adaptée au volume d'ordres traités par la table de négociation.

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à la table de négociation.

Chaque table de négociation a retenu une approche multi-critères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les critères de vote pour la sélection des intermédiaires sont notamment :

- Solidité financière (analyse des données financières, des notations de crédit, ...).
- Qualité et capacité d'exécution (coûts, rapidité d'intervention, suivi des ordres, accès aux différents marchés, possibilité de négocier en bloc, stratégies d'exécution disponibles).
- Qualité des interlocuteurs du Front Office.
- Qualité des Middle et Back Office (disponibilité et réactivité des équipes, rapidité d'envoi des confirmations, fréquence et traitement des incidents, dénouement des opérations).
- Expertise, solidité, réputation ou toute autre exigence pratique.

Le nombre des critères demeure restreint afin de favoriser l'obtention d'un résultat cohérent.

La politique de Best Section et Exécution de la table de négociation de la Banque Wormser Frères est disponible sur le site de la Banque.

4. Lieux d'exécutions

La table de négociation a accès à tout lieu de cotation susceptible de fournir la meilleure exécution des ordres.

5. Surveillance et contrôles

La surveillance et les contrôles de 1^{er} niveau de Wormser Frères Gestion mais aussi ceux du teneur de comptes, permettent de vérifier le bon déroulement des exécutions mais aussi des dénouements.



Les contrôles de 2nd niveau de Wormser Frères Gestion permettent de vérifier périodiquement la best execution via des reportings fournis par la table de négociation, mais aussi par vérification directe par échantillonnage.

6. Suivi des intermédiaires

Wormser Frères Gestion a mis en place un suivi des prestataires sur une périodicité a minima annuelle. Concernant la délégation de la transmission de ses ordres, ce suivi a pour objectif de vérifier et réexaminer, les intermédiaires retenus et la qualité du service obtenu en matière de transmission de ses ordres par la table de négociation.

7. Budget recherche attribuée aux intermédiaires

Les gérants de Wormser Frères Gestion sont en charge de la gestion de mandats et de la gestion collective. La sélection de la recherche a pour objectif de formaliser les prestataires utilisés dans le cadre de la recherche pour l'ensemble de la gestion, gestion sous mandat comme gestion collective.

Wormser Frères Gestion utilise afin de sélection une analyse multi-critères « Recherche » réalisée par les gérants.

Concernant la Recherche les critères sont visibles dans la grille de notation retenue chaque année par Wormser Frères Gestion :

- Pertinence de recommandations
- Qualité des analyses financières
- Disponibilité des analystes
- Organisation de roadshows sociétés
- Organisation de roadshows analystes
- Organisation de conférences
- Accès à l'information
- Coverage

La formalisation de la sélection de la recherche est revue à minima de façon annuelle dans le cadre d'un Comité de Meilleure Sélection Recherche.

- a) Analyser les évaluations des fournisseurs de recherche
- b) Définir la liste des fournisseurs de recherches retenus
- c) Etablir un palmarès et d'allouer un budget recherche à chaque contrepartie retenue
- e) Evaluer l'adéquation de la politique de sélection